

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 janvier 2021

---

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 45

présenté par  
M. Breton, Mme Dalloz et M. Hetzel

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Les maires s'engagent à déposer une demande de reconnaissance dès la première manifestation écrite d'un sinistré. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une telle disposition permet d'éviter un préjudice aux administrés concernés.